



FSU SNUipp 37

18 Rue de l'Oiselet
37550 Saint-Avertin

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale de l'Indre et
Loire

Objet : affectation des AESH à la rentrée 2020

FSU-SNUipp37

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous vous sollicitons sur la question de l'affectation des AESH-APSH au sein des PIAL du département.

Avant la mise en place de ceux-ci, les AESH avaient la possibilité d'informer l'employeur de leur souhait de changer d'affectation. Or, au sein des PIAL, cette possibilité n'a semble-t-il pas été prévue, ce qui limite considérablement les possibilités de mobilité et d'évolution de carrière des agents. Nous considérons que bien que non fonctionnaires d'État, les AESH-APSH (ou AASH) doivent pouvoir, comme tout agent, demander une mutation géographique. Nous savons que ces agents remplissent une mission indispensable à la mise en œuvre d'une école inclusive, mais également que malgré certaines évolutions, leur situation reste précaire. Nous estimons donc qu'une réelle bienveillance est indispensable sur les affectations de ces collègues -revendication que nous portons régulièrement- et donc que l'employeur doit permettre à ces agents de demander à changer d'affectation.

Nous vous demandons donc d'informer ces collègues des modalités leur permettant de solliciter une modification d'affectation, au sein d'un PIAL ou bien de PIAL.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir l'expression de notre respect.

Pour le SNUipp FSU 37
Simon Délas

Nous estimons par ailleurs qu'il est de la responsabilité de l'institution et de l'administration de gérer les relations avec les différents partenaires et de prendre la responsabilité de décider et d'organiser certaines modalités d'accueil, notamment les services de transport d'élèves.

Même si les situations des établissements varient et que les organisations doivent y être adaptées, ce ne doit pas être aux équipes d'assumer différentes décisions et de les annoncer aux familles quant aux possibilités d'inclusion et d'accueil. Les équipes assument déjà l'accueil, l'enseignement en présentiel, à distance, l'ensemble des relations aux familles, partenaires, la mise en œuvre et le respect des protocoles...

Certains de l'attention que vous porterez à ces inquiétudes, soyez assuré de notre attachement à un service public d'éducation de qualité.